



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2009

* * *
*

Le seize janvier deux mille neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur ZICOLA**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 janvier 2009 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Taux des impôts locaux
- 2 – Budget Primitif 2009
- 3 – Partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales (COS): versement d'une subvention pour l'année 2009
- 4 – Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (AARJ) : versement d'une subvention pour l'année 2009
- 5 – Partenariat avec l'Association Espace Couriat : versement d'une subvention pour l'année 2009
- 6 – Partenariat avec l'Association Rimoise d'Action Sociale et Culturelle (ARASC) : versement d'une subvention pour l'année 2009
- 7 – Tableau des effectifs : créations et suppressions de postes
- 8 – Régime indemnitaire : assistants socio-éducatifs - puéricultrice
- 9 – Centre d'hébergement d'urgence : rémunération des heures de permanence nocturne
- 10 – Service de remplacement du Centre de Gestion : convention d'adhésion
- 11 – Lycée du Bâtiment et des Réseaux : dénomination de la voie d'accès
- 12 – Le Couriat : acquisition foncière
- 13 – Impasse Lafayette : rétrocession d'une grange par l'EPF-SMAF à la Commune
- 14 – Locaux sociaux de l'OPHIS : avenants à la convention de location
- 15 – Désignation d'un Conseiller Municipal chargé de se prononcer sur la délivrance des autorisations d'urbanisme par application de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme
- 16 – Déclarations préalables en secteur sauvegardé
- 17 – Avenue Vercingétorix : marché de travaux d'espaces verts
- 18 – Location de conteneurs, enlèvement et traitement de déchets : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande
- 19 – Location et entretien de photocopieurs : passation des marchés
- 20 – Partenariat avec la Compagnie régionale « La Manœuvre » : convention de résidence
- 21 – Fonds d'Initiatives Sportives
- 22 – Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales : contrats de subventions
- 23 – Crèche Collective – travaux de rénovation : demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Général
- 24 – Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : communication du rapport d'activité 2007 du Syndicat Mixte de la Haute Morge

QUESTIONS DIVERSES

< > < > < > < > < > < > < > >

ETAIENT PRESENTS :M. ZICOLA, Maire

Mme AMARA, M. BARDY, MMES BOURDIM, CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX (à la question n° 1), Mme GOTHON, MM. GOUTET, GRANGEON (à partir de la question n° 2), JACOB, Mme LACHASSINE ROCHE, M. LAURENT, MMES MACHEMEHL, MARCHAND, MONTFORT, M. PELLIZZARO, MMES RAMBAUX, RICHETIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER, TOURNUT (à la question n° 1).

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mr Gilles GIROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à A. BARDY (à partir de la question n° 2)
 Mr Christian GRANGEON, Maire-Adjoint, absent à la question n° 1
 Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à P. CHIESA
 Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à B. FREGONESE
 Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente excusée
 Mr FABIEN TOURNUT, Conseiller Municipal, absent à partir de la question n° 2

< > < > < > < > < > < > < > >

Monsieur Jean-Claude JACOB ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 19 Décembre 2008. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Rapporteur : Josiane FABRE

L'hypothèse retenue pour l'élaboration du budget primitif est basée sur une évolution de 2,5% des bases 2008 pour le foncier et 1,5 % pour le non bâti, ce, sans augmentation des taux d'imposition qui restent identiques à leur niveau pour la 7^{ème} année consécutive, soit :

- 16,72 % pour la taxe d'habitation.
- 26,03 % pour le foncier bâti.
- 84,20 % pour le foncier non bâti.

➡ **L'Assemblée, à la majorité (7 contre) a adopté le maintien des taux d'impôts, après observation de MM. ROUX, ZICOLA, GOUTET.**

2 – BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur : Josiane FABRE

Le budget primitif 2009 de la ville de Riom s'équilibre globalement toutes opérations confondues à 34,110 millions d'euros, en baisse par rapport au budget primitif 2008 de 496 009 euros. Tous les postes de charges ont été examinés scrupuleusement pour rechercher les économies potentielles, leur évaluation a été calculée au plus juste et certains sont donc en baisse par rapport au budget primitif 2008.

Les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement s'élèvent respectivement à 1 354 100 € et 719 610 €, exploitation et investissement confondus.

I – COMPOSANTES DES CHARGES ET DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de la section de fonctionnement s'élève à 25 368 331 euros dont 22 184 982 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les opérations d'ordre se chiffrent à 3 183 349 euros, elles recouvrent essentiellement le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements.

A/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour 2009 le poste « dépenses de personnel » s'élève à 13 487 857 euros soit une très légère baisse par rapport à la prévision du budget primitif 2008. La masse salariale brute représente 60% du total de nos dépenses réelles de fonctionnement.

L'atténuation des charges de personnel (mutualisation, décharges de service, mise à disposition budgets annexes et SIDES) représente une recette évaluée à 876 557 euros ramenant le total net des dépenses de personnel à 12 611 300 euros soit 57,21 % de nos dépenses courantes.

A noter également qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 l'ensemble du personnel travaillant dans le domaine de l'action sociale est salarié de la ville de Riom. Les rémunérations et charges sociales afférentes sont prises en charge par la ville et ne donnent plus lieu à remboursement de la part du CCAS.

L'année 2009 sera une année de relative stabilité pour les effectifs riomais, la prévision budgétaire 2009 a été construite en tenant compte des éléments suivants :

- hausse du point de l'indice prévue en juillet (+0,3%) et en octobre (+0,5%). La revalorisation du SMIC, prévue finalement au 1^{er} juillet 2009 et non au 1^{er} janvier comme annoncé initialement.
- revalorisation des grilles indiciaires pour les échelles 3, 4, 5 et 6 suite à la parution d'un décret le 22 décembre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008.
- mise en place de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) dont l'impact pour notre collectivité est en fait très limité (24 agents ont été concernés par cette nouvelle mesure en 2008).
- crédit de 12 000 euros prévu pour le nouveau dispositif d'aide aux abonnements transports en commun.
- taux de la cotisation patronale « accident du travail » qui passe de 2,19 à 3,19, soit une augmentation de 17 500 euros pour la ville, non prévue au budget primitif.

A ces facteurs externes viennent s'ajouter des engagements pris par la collectivité en faveur notamment des plus bas salaires.

- Au 1^{er} janvier 2009 majoration du régime indemnitaire pour 122 agents de catégorie C ce qui entraîne pour la collectivité une dotation complémentaire de 26 000 euros.

- Revalorisation également au 1^{er} janvier 2009 du montant des chèques déjeuners qui est porté de 5,35 à 5,70 euros. Coût de cette mesure pour 2009 : 11 900 euros.
- Le crédit pour la formation des élus connaît une hausse substantielle : pour beaucoup d'élus il s'agit d'un premier mandat avec des demandes de formation nombreuses et légitimes.

Depuis plusieurs années la ville de Riom souscrit comme beaucoup d'autres communes un contrat d'assurance qui couvre certaines absences du personnel et permet ainsi de pouvoir recourir à des remplacements. Ce contrat a été renégocié par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. A partir de 2009 certains risques ne seront plus couverts (congé maladie ordinaire et congé maternité), la prime pour 2009 est ramenée de 539 000 € à 395 000 €.

Compte tenu des hypothèses développées la hausse de la masse salariale par rapport au compte administratif 2008 serait de **3,2% sans aucune création de poste**, ce qui représente en volume un peu plus de **400 000 euros**.

✓ **Les achats et prestations de service » (chapitre 011)**

Deuxième poste en volume, « les achats et prestations de services » sont pour la première fois depuis longtemps annoncées en baisse. Après une année 2008 très problématique, l'enveloppe 2009 est en recul de 1.93%.

Des économies importantes réalisées : les postes de fournitures (- 11,40 %, soit une économie de 40 000 €.)

Des dépenses de téléphonie mieux maîtrisées :

La ville envisage une diminution de plus de 13% de ses frais de télécommunication en 2009. La perspective est identique pour les frais d'affranchissement.

Les denrées alimentaires s'envolent inexorablement :

Sur ce type de charge, la ville subit de plein fouet la conjoncture mondiale. En conséquence, une hausse des denrées alimentaires de l'ordre de 10% est envisagée, soit un budget de 399 450 euros.

Une facture énergétique qui devrait se stabiliser en 2009 :

Après une année 2008 critique, la ville de Riom devrait constater une évolution moins marquée de sa facture énergétique en 2009 avec le recul déjà engagé du prix du baril de pétrole, sur lequel est indexé le prix du gaz et des actions ciblées permettant des économies d'énergie (renouvellement du parc automobile, surveillance des consommations d'eau et d'électricité, investissement dans l'isolation des bâtiments). Ainsi, la facture énergétique devrait varier de **0.47%** seulement en 2009.

✓ **Les subventions de fonctionnement aux organismes publics**

Le poste subvention est en hausse de **3,81% hors budget CCAS**, la ville a souhaité faire porter son effort principalement en direction du secteur jeunesse et des centres sociaux dans le souci de renforcer la cohésion sociale de la ville.

Le CCAS, structure autonome est dotée d'un budget propre. Dans un souci de clarté et de simplification, ce budget a été « allégé » suite à la création de la Direction de l'Action Sociale. Tout le personnel travaillant dans le domaine social est rémunéré par la ville directement sur le budget principal sans remboursement à compter de janvier 2009 du CCAS. La subvention d'équilibre au CCAS passe donc de 298 630 (budget primitif 2008) à 41 716 € au BP 2009 soit une diminution de 256 914 €.

Suite à la réussite du Rugby Club Riomois, la ville a signé avec ce club un contrat de partenariat image pour un montant annuel de 12 000 € pendant 3 ans.

Côté secteur culturel, la baisse s'explique en fait par la diminution de la subvention à l'Atelier Théâtral Riomois, diminution fictive puisque la ville à compter de 2009 va payer en lieu et place de l'ATR la location des locaux qu'ils occupent au centre Joseph Gaidier.

Il convient de noter que dans ce poste « subventions » figure également la valorisation du quotient familial (174 081 € au BP 2008, 199 257 € pour le BP 2009).

La politique d'accompagnement des associations englobe également un nombre important « **d'aides en nature** » (mise à disposition de locaux, de d'équipements municipaux, de matériel). A titre d'illustration, les dernières études de coût estiment la charge d'utilisation des gymnases par les clubs sportifs à 320 000 € annuels.

✓ **Les participations et contingents**

Ce poste affiche une relative stabilité au global mais il importe de bien différencier les évolutions par nature de contribution.

Le mode de calcul de la contribution communale au SDIS est basé sur le produit des 4 taxes, or depuis la création de Riom Communauté le produit de la Taxe Professionnelle n'est plus perçu par la commune mais par la communauté. Cette situation est particulièrement pénalisante pour la commune.

La participation au SIDES est une nouvelle fois en baisse en raison du désendettement de ce syndicat dont les investissements demeurent minimes et qui à terme devrait disparaître.

✓ **Les intérêts de la dette** inscrits dans ce budget sont cette année encore en net recul (- 9,11%). Cette évolution substantielle est la résultante d'un faible endettement récent (pour mémoire : 700 000 € en 2006 et 1 million en 2007), d'un vieillissement de l'encours global et de remboursements anticipés réalisés sur l'exercice 2008.

La décrue des taux courts devrait être spectaculaire au 1^{er} semestre 2009 : - 0.54% pour l'Euribor 12 mois qui devrait ainsi revenir sur les niveaux historiquement bas de 2005. La baisse des taux longs sera également soutenue : un taux à 10 ans devrait approcher la valeur de 3.6% au mois de juin 2009.

En conclusion, les charges de gestion apparaissent relativement peu flexibles à la baisse compte tenu du poids des dépenses de personnel qui influe fortement sur le coefficient de rigidité des charges de structure. Mais la diminution du poids des intérêts de la dette et la rationalisation des autres charges de gestion permettent de limiter la tendance baissière du taux d'épargne brute.

B/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

✓ **La fiscalité directe**

Pour la septième année consécutive, les taux d'imposition resteront stables, de ce fait, les marges de manoeuvre en matière fiscale se limitent à la seule progression des bases.

Pour l'élaboration de ce budget une variation de + 2,5% des bases a été retenue pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties tandis qu'un coefficient de revalorisation égal à 1,5% a été appliqué aux bases du foncier non bâti.

✓ **Les dotations de Riom Communauté**

Les dotations versées par la communauté de communes représentent **28,5%** des recettes totales et sont stables pour 2009. Il s'agit d'une dotation obligatoire (ACTP : attribution de compensation de taxe professionnelle) et d'une dotation facultative (DSC : dotation de solidarité communautaire).

✓ **Les dotations de l'Etat**

Lors du débat d'orientations budgétaires le pessimisme quant à l'évolution positive des dotations de l'Etat était de mise avec effectivement une baisse au final sur ce poste de 4,72%.

D'autre part le dernier recensement, publié au journal officiel du 31 décembre 2008 indiquent une baisse de population pour Riom avec notamment une incidence directe sur la DGF (baisse de 50 000 euros liée à la perte de population).

✓ **Les subventions et participations extérieures**

Sur le fonctionnement, la Ville retrouve ses partenaires : Conseil Général du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Caisse d'Allocations Familiales.

La CAF interviendra en 2009 à hauteur de 866 768 euros sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, au travers notamment de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) et du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Général devrait intervenir à hauteur de 58 300 euros pour le financement des saisons culturelles, le fonctionnement de l'école de musique et l'utilisation des gymnases par les collégiens.

Le Conseil Régional pour 42 150 euros : 24 650 euros pour l'utilisation des gymnases par les lycéens, 17 500 euros pour les saisons culturelles (contre 5 000 euros en 2007).

Quant à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle est ramenée à 5 000 euros pour 2009.

En conclusion, les produits réels de fonctionnement inscrits au BP 2009 sont en baisse par rapport au budget primitif 2008 d'environ 500 000 euros.

II - UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT PRUDENTE

La tendance à la baisse de l'autofinancement brut a conduit la Ville à réduire sa politique d'investissement pour les quatre prochaines années et c'est ainsi que le projet de construction d'un centre technique municipal est abandonné sur la présente mandature.

Pour 2009, les capacités d'investissement restent très satisfaisantes en raison notamment du dynamisme des produits de cession.

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses **nouvelles d'investissement** s'établit à 5,4 M € contre 4,6 M € en 2008.

- La voirie et l'aménagement urbain

La politique de renouvellement et de remise en état de la voirie communale se poursuit. Une enveloppe de **1 777 000 €** est consacrée à ce secteur sur le budget principal complétée à hauteur de **595 000 €** sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (réfection de la deuxième tranche de la rue Vercingétorix pour 300 000 €, seconde tranche pour l'aménagement de la rue Grenier à hauteur de 260 000 euros, réfection de l'impasse Tacot des Batignolles pour 210 000 € ainsi que la remise à niveau des réseaux d'eaux pluviales pour 100 000 €).

Les réparations de voirie, les réfections de pavés en centre-ville, les opérations de sécurité et les interventions en matière d'éclairage public restent dimensionnées à un niveau significatif de 550 000 €.

En ce qui concerne les interventions en matière d'aménagement urbain, il s'agit des aides au ravalement des façades pour 50 000 euros, d'une participation à l'opération pôle intermodal versée à Riom Communauté d'un montant de 77 028 € et d'une indemnité d'éviction pour la parcelle AV15 (Bar Le Terminus) d'un montant de 150 000 euros dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Gare.

- Le secteur culturel

Pour 2009 la Ville prévoit d'investir dans ce secteur environ **420 000 €**. On peut citer une enveloppe de 280 000 € pour des travaux de rénovation de la salle du Rexy (3^{ème} tranche).

Pour la rénovation des façades de la Tour de l'Horloge un crédit de 30 000 € est ouvert pour la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises. Un diagnostic relatif à la stabilité des planchers de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'une étude sur la restauration de plusieurs salles seront confiés à l'ABF pour un montant total de 29 400 €.

En ce qui concerne les archives municipales, logé dans l'ancienne clinique avenue Pierre de Nolhac, son déménagement est prévu dans un site adapté et pérenne avec trois possibilités : les locaux avenue Chapsal, le site du lycée Gilbert Romme ou un bâtiment de la Manufacture des Tabacs.

- Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Une enveloppe globale de **200 000 €** est ouverte pour des travaux dans les différentes structures scolaires, auxquels viennent s'ajouter **40 000 €** pour l'élargissement du quai de chargement de la cuisine centrale ainsi que 67 630 € de matériel d'équipement pour les écoles et la restauration scolaire.

- Le domaine sportif

Des travaux lourds sont prévus sur les installations sportives de la ville pour un budget total de 281 500 € (stade Emile Pons : mise aux normes du terrain d'honneur et rénovation du logement ; réfection complète des vestiaires du gymnase Régis Chabert).

- Le patrimoine immobilier

Le projet de rénovation de la salle Dumoulin lancé en 2008 a fait l'objet d'une autorisation de programme votée en conseil municipal pour une somme globale 5,811 millions d'euros. Les crédits de paiements vont s'échelonner sur trois ou quatre exercices. Pour 2009 il est prévu une ouverture de crédits d'un montant de 429 000 €.

La rénovation de certains appartements situés dans les groupes scolaires René Cassin et Pierre Brossolette et d'un appartement à la crèche collective est prévue à hauteur de 80 000 €.

Des réfections de toitures et façades des bâtiments communaux pourront être réalisées à hauteur de 100 000 €.

A noter également, que dans le cadre du plan pluriannuel, des travaux seront conduits au cimetière pour un montant total de 100 000 €.

- Les travaux en régie

Il a été inscrit 250 000 € pour des opérations de rénovation de bâtiments communaux (aménagement des locaux pour l'accueil du nouveau service chargé d'établir les cartes d'identités, écoles) et des opérations de sécurité (pose de barrières et ralentisseurs).

B/ FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS

- **L'emprunt**

Après une phase d'endettement croissante de 2001 à 2004, la ville de Riom parvient à inverser la tendance en 2005, en amorçant une phase de désendettement qui s'est poursuivie en 2006 et 2007, avec un recours à l'emprunt très limité (1,7 millions d'euros sur ces deux exercices) et surtout une année blanche en 2008 avec la décision en décembre dernier de diminuer le fonds de roulement jugé trop « confortable » en ne recourant pas à l'emprunt.

Pour 2009, l'emprunt d'équilibre s'élève à 2 millions d'euros participant à hauteur de 37% au financement des investissements inscrits au BP.

- **Le produit des cessions**

Depuis quelques années une gestion active du patrimoine est menée avec des cessions de biens immobiliers importants au profit de la communauté de communes (terrains dans les zones économiques, immeubles destinés à des projets de logement social).

En 2009 une enveloppe de **1,378 millions d'euros** est inscrite au BP contre **840 000 € en 2008**, il s'agit principalement de la cession de terrains à Riom Communauté (330 000 €), de la cession de la colonie de vacances de Notre Dame de Monts (780 000€) et de la cession de parcelles à l'association foncière urbaine de Ronchalon (180 000 €).

- **Les subventions d'investissement**

Il est prévu en 2009 un volume de subvention très faible compte tenu des notifications ou courriers de principe favorables reçus à ce jour : 156 363 €.

- **Le F.C.T.V.A.**

Pour 2009, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) représente 573 550 euros. La loi de finances 2009 ayant intégré le FCTVA dans l'enveloppe normée, cette recette devient de fait une dotation et non plus un remboursement, son évolution est désormais incertaine.

- **Les amendes de police**

Chaque année, l'Etat reverse aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur leur territoire. Pour 2009 il a été inscrit de manière aléatoire une somme de 200 000 euros (le montant pour 2008 est non connu à ce jour).

- **La taxe locale d'équipement (TLE)**

Créée en 1967, cette taxe permet aux communes de faire face à leurs dépenses d'urbanisation. La TLE constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de construction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. Pour 2009, la recette attendue s'élève à 200 000 euros en fonction des permis déposés en 2006, 2007 voire 2008.

< <> <> <> <> >

Ce budget 2009 est le premier budget dont les effets des réformes engagées par le gouvernement pèsent réellement sur la vie locale de façon négative.

Premier budget dans un contexte social et économique extrêmement contraint en raison de la crise mondiale et dont on ne mesure que partiellement les effets en ce début d'année 2009.

Mais ce budget marque aussi la volonté de l'équipe municipale de tenir le cap d'une politique volontariste en matière d'éducation, de culture, de solidarité, volonté s'accompagnant d'efforts de gestion conséquents.

➤ **L'Assemblée, à la majorité (6 contre) a approuvé le Budget 2009, après intervention de MM. ZICOLA, ROUX, JACOB au nom du Groupe Communiste, TOURNUT, GOUTET, Mme MACHEMEHL, M. SIRY.**

BUDGET 2009 CONSULTABLE A L'ACCUEIL

3 – PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS): VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un partenariat entre la Ville de Riom, Riom Communauté et le Comité des Oeuvres Sociales prévoit le versement d'une subvention annuelle au bénéfice du COS pour sa participation au financement des prestations du COS.

Ainsi, pour l'année 2009, le montant annuel inscrit au budget primitif s'élève à 61 512 €, ce versement s'effectue en deux fois.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 61 512 € au Comité des Œuvres Sociales.**

MM. SOULIER et PELLIZZARO ne prennent pas part au vote.

4 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE L'AGGLOMERATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE (AARJ) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : José DUBREUIL

La Ville de Riom reconnaît depuis des années à l'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse (AARJ) une mission permanente d'éducation, d'action socio-éducative et socio-culturelle, au profit des jeunes de l'agglomération riomoise.

Un partenariat entre la Ville de Riom et l'AARJ prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au vu d'un budget prévisionnel et d'un projet d'activités.

Pour l'année 2009, une somme de 175 000 € est inscrite au Budget Primitif, cette subvention fera l'objet de plusieurs versements.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € à l'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse.**

M. GRANGEON ne prend pas part au vote.

Remarques de MM. GOUTET, ZICOLA, Mme MONTFORT.

5 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPACE COURIAT : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : Christian GRANGEON

Un partenariat entre la Ville de Riom et le Centre Social Espace Couriat, institué depuis une douzaine d'années afin de favoriser le « mieux vivre ensemble », prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement pour le soutien de ses activités générales au vu d'un budget prévisionnel.

Pour l'année 2009, une somme de 70 000 € est inscrite au Budget Primitif, elle sera versée en plusieurs fois.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au Centre Social Espace Couriat.**

M. GRANGEON ne prend pas part au vote.

6 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RIOMOISE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (ARASC) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : Christian GRANGEON

Un partenariat entre la Ville de Riom et l'Association Riomaise d'Action Sociale et Culturelle (ARASC) est institué depuis de nombreuses années. Cette convention prévoit, entre autres, le versement d'une subvention de fonctionnement pour le soutien de ses activités générales au vu d'un budget prévisionnel.

Pour l'année 2009, une somme de 98 000 € est inscrite au Budget Primitif, qui sera versée en plusieurs fois.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 000 € à l'Association Riomaise d'Action Sociale et Culturelle.**

Observation de MM. ZOUX et ZICOLA.

7 – TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour des nécessités de services, il est nécessaire que soient créés les postes suivants au 1^{er} février 2009 : un assistant socio-éducatif et une puéricultrice territoriale. Les 2 postes d'origine seront supprimés après avis du CTP.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création des postes cités.**

8 – REGIME INDEMNITAIRE : ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS - PUERICULTRICE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de l'adoption du régime indemnitaire, la Ville n'avait pas parmi ses agents d'assistant socio-éducatif, or il a été décidé de créer un poste (filiale sociale), en remplacement d'un poste de la filiale administrative ; une délibération doit donc être prise afin d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents de ce cadre d'emplois.

Par suite, il est donc nécessaire d'instaurer pour les assistants socio-éducatifs, qui sont en catégorie B, l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture, qui sera versée au taux 1, et l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires, qui sera versée au taux de 1,35. Pour les assistants socio-éducatifs principaux, le taux d'IEMP est de 1 et le taux d'IFRSTS est de 1,98.

Suite à des modifications règlementaires, il était également nécessaire de redélibérer sur le régime indemnitaire des agents puéricultrices qui occupent les fonctions de direction de crèche, en adoptant le principe du versement de la prime d'encadrement dont le montant est fixé par voie règlementaire.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la modification du régime indemnitaire à compter du 1^{er} février 2009, concernant les postes d'assistants socio-éducatifs et de puéricultrice.**

9 – CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE : REMUNERATION DES HEURES DE PERMANENCE NOCTURNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville et le CCAS gèrent le centre d'hébergement d'urgence, qui accueille des personnes en grande précarité pour une ou plusieurs nuits. Jusqu'à présent, un gardien disposait d'un logement pour nécessité absolue de service sur place, et deux autres gardiens le remplaçaient les week-ends et durant les vacances.

A compter du 1^{er} janvier, une nouvelle organisation est en place. Il n'y a plus de logement pour nécessité absolue de service, et deux gardiens travaillent chacun à leur tour pour assurer l'ensemble des plages horaires. Ils disposent d'un espace aménagé au rez-de-chaussée du centre. Les heures de travail sont dites effectives au moment de l'arrivée des personnes le soir et de leur départ le matin. En revanche, durant la nuit, le gardien doit rester sur place mais, en principe et sauf problème, il peut disposer de son temps et dormir.

Il est donc proposé de fixer la valeur d'une heure de permanence de nuit à l'équivalent de 20 minutes de travail effectif.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ce nouveau dispositif, ce à compter du 1^{er} janvier 2009.**

10 – SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION : CONVENTION D'ADHESION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des missions qu'exerce le centre de gestion auprès des collectivités affiliées, un service de mise à disposition d'agents en vue d'effectuer des remplacements a été mis en place et par délibération en date du 22 septembre 2006, la Commune a décidé d'adhérer par convention, à ce service du centre de gestion.

Les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article 6 de la convention, relatifs aux conditions financières étant modifiés, une nouvelle convention est donc proposée.

Ainsi, la commune remboursera au Centre de Gestion la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail. Cette somme est augmentée de 6% du traitement mensuel brut de l'agent recruté à titre de participation aux frais de gestion.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion.**

11 – LYCEE DU BATIMENT ET DES RESEAUX : DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le lycée du bâtiment ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Une voie d'accès à ce nouvel équipement est réalisée qui doit aujourd'hui être dénommée.

Il a été proposé de retenir le nom de « avenue Averroès ».

Historique : Ibn Rusd, dont le nom devient Averroès avec la traduction de ses œuvres en latin, est né à Cordoue en 1126 de l'ère chrétienne.

Il est initié très tôt par son père, cadî de cette ville, à la jurisprudence et à la théologie. Il étudie en outre la physique, la médecine, l'astronomie, la philosophie et les mathématiques. Véritable pont entre l'orient et l'occident, Averroès est celui qui nous a rendu notre propre tradition philosophique.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la dénomination « avenue Averroès » pour le futur accès au Lycée du Bâtiment.**

Intervention de M. ROUX, Mme MONTFORT, M. GOUTET.

12 – LE COURIAT : ACQUISITION FONCIERE**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

La Ville a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain située au Couriat, cadastrée CL n° 10 de 1019 m², classé au PLU en zone AU. Le terrain jouxte la parcelle CL n° 8, propriété de la Ville, utilisée en terrain de sports des écoles René Cassin ; il constituera une réserve foncière. L'estimation des services fiscaux est de 6 € le m², soit un montant total de 6 614 €.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de cette parcelle au prix fixé par les services fiscaux.**

13 – IMPASSE LAFAYETTE : RETROCESSION D'UNE GRANGE PAR L'EPF-SMAF A LA COMMUNE**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Dans le cadre d'une étude sur l'Ilot Grenier datant de 1998, il avait paru opportun de faire acquérir, par l'EPF-SMAF, la grange située impasse Lafayette et cadastrée CE n° 257 pour 74 m². Cette parcelle ne présentant plus d'intérêt pour l'aménagement de l'Ilot Grenier, il convient d'en demander la rétrocession à l'EPF-SMAF afin de la revendre.

La transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 11 979,15 €. Sur ce montant, la commune a déjà versé 8 049,85 €. Au solde restant dû, 3 929, 30 € s'ajoutent 131,47 €, soit un total de 4 060,77 €.

➡ **Le rachat a été décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal, aux conditions exposées.**
Observation de Mme GOTHON, M. ZICOLA.

14 – LOCAUX SOCIAUX DE L'OPHIS : AVENANTS A LA CONVENTION DE LOCATION**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Par convention du 28 mars 1980, complétée par divers avenants, l'OPHIS du Puy-de-Dôme loue à titre gratuit à la Ville des locaux sociaux situés dans divers immeubles, à charge pour celle-ci de les remettre à disposition d'associations.

L'OPHIS propose d'intégrer à cette convention un ancien local poussettes-vélos d'une surface de 13 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment L de la résidence du Couriat à Riom. Ce local étant utile à l'Association Ludothèque de Riom pour y entreposer du matériel, il est proposé de le mettre à sa disposition, à titre gratuit.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les avenants aux conventions du 28 mars 1980 et du 18 mars 1986.**
Remarques de Mme GOTHON, M. ZICOLA.

15 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DE SE PRONONCER SUR LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L 422-7 DU CODE DE L'URBANISME**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Selon les dispositions de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme, lorsque le Maire est intéressé personnellement au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom, soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ; par conséquent, il a été proposé de désigner Bruno FREGONESE, adjoint en charge de l'urbanisme, pour prendre les décisions de délivrance d'autorisations d'urbanisme dans ce cadre.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette disposition, le Maire ne prenant pas part au vote.**

16 – DECLARATIONS PREALABLES EN SECTEUR SAUVEGARDE**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Dans le cadre de la réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, plusieurs types de travaux sont soumis à Déclaration Préalable lorsqu'ils sont situés en Secteur Sauvegardé, notamment l'installation de mobilier urbain ou d'œuvre d'art, les modifications des voies ou des espaces publics et plantations effectuées sur ces voies ou espaces.

Plusieurs projets de la Ville sont concernés par cette obligation, il s'agit de l'installation d'un abribus non publicitaire, place de la Fédération et de la réfection de la rue Grenier.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les déclarations préalables relatives aux projets cités ci-dessus.**

17 – AVENUE VERGINGETORIX : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Rapporteur : Lucien LAURENT

La Ville a décidé d'engager des travaux d'aménagement de l'avenue Vercingétorix. A cette fin, un appel d'offres ouvert a été lancé le 1^{er} septembre 2008 en deux lots : Voiries Réseaux Divers et espaces verts (1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles pour chacun des lots).

Par délibération du 17 octobre 2008, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2008, le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 611 851,85 € HT. La Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre dernier a retenu pour le lot n° 2 l'entreprise ASP 63 pour un montant de 17 264,68 € HT; en l'occurrence, l'entreprise s'engage à consacrer 40 heures dans le cadre de l'embauche de personnes en insertion.

➡ **L'Assemblée, unanime, a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise ASP 63.**

18 – LOCATION DE CONTENEURS, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DE DECHETS : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Un groupement de commandes a été envisagé pour la passation d'un marché de mise à disposition de bennes, d'enlèvement et de traitement des déchets, pour l'année 2009.

Les prestations de ce groupement de commande visent à améliorer la valorisation des déchets produits par les deux collectivités de Riom et Riom Communauté et à réaliser des économies sur le traitement de déchets émis (ferrailles / bois / matériaux d'emballage et de construction).

Il convient en conséquence de lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre de ce groupement de commande, pour un marché conclu pour un an, reconductible deux fois.

Les montants minimum et maximum, pour les trois années du marché, seront les suivants :

Collectivités	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
Riom Communauté	10 000	25 000
Commune de Riom	90 000	225 000
TOTAL	100 000	250 000

La convention constitutive du groupement désigne la Ville de Riom comme coordonnateur.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville de Riom comme coordonnateur et a désigné le Maire pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Gérard SOULIER comme suppléant.**

19 – LOCATION ET ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS : PASSATION DES MARCHES

Rapporteur : Lucien LAURENT

Une procédure d'appel d'offres a été lancée afin de conclure un marché pour la location et l'entretien de photocopieurs pour les écoles et certains services de la Mairie.

La Commission d'appel d'offres du 13 janvier 2009 a retenu la société DESK pour un montant annuel de location de 9 080 € TTC pour 21 appareils et un coût de maintenance de 0,004784 € TTC la copie (N/B).

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché avec cette société.**

20 – PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE REGIONALE « LA MANŒUVRE » : CONVENTION DE RESIDENCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après l'accueil en résidence de la Compagnie Les Guêpes Rouges Théâtre de 2005 à 2008, la continuité de la politique culturelle de la ville amène à proposer la signature d'une convention avec la compagnie régionale « La Manœuvre » pour une résidence au Forum Remy du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, renouvelable au maximum deux fois.

La Manœuvre est une toute récente compagnie auvergnate basée à Aurillac. Créée en 2006, elle rassemble artistes circassiens et plasticiens. Sa pratique allie danse et manipulation d'objets, dans un mouvement indissociable avec le corps.

La convention prévoit le versement d'une subvention de 9 350 € pour 2009 par la Ville correspondant au financement des différentes actions menées par la Compagnie, en concertation avec la Ville. Différents spectacles seront présentés au public riomois.

Par ailleurs, la Ville de Riom a sollicité auprès de la DRAC une aide financière pour l'accueil en résidence de compagnies de théâtre régionale.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de résidence au Forum Rexy avec la Compagnie « La Manoeuvre » aux conditions indiquées.**

21 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES

Rapporteur : Pierrette CHIESA

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 300 € à l'Association Ring Olympique Rimois pour l'achat de matériel adapté pour initier des jeunes de l'I.M.E. des Roches Fleuries, et 1 000 € à l'association Riom Volley Ball dans le cadre de la mise en place d'une section « Volley-Ball » au sein du collège Jean Vilar.**

22 – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : CONTRATS DE SUBVENTIONS

Rapporteur : José DUBREUIL

Des demandes de subvention ont été effectuées auprès de la CAF pour le financement d'équipements et de travaux concernant les bâtiments du secteur enfance jeunesse.

L'aide financière de la CAF se répartie comme suit :

- 2 500 € pour l'achat de matériel et mobilier dédié à l'accueil de loisirs élémentaire.
- 2 275 € pour l'achat de logiciels pour l'accueil de loisirs.
- 11 908 € pour le remplacement du mode de chauffage à l'accueil de loisirs de Loubeyrat.
- 2 820 € pour des travaux de peinture extérieure à l'accueil de loisirs de Loubeyrat.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les différents contrats avec la CAF pour le versement de ces subventions.**

23 – CRECHE COLLECTIVE – TRAVAUX DE RENOVATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET AU CONSEIL GENERAL

Rapporteur : José DUBREUIL

Le bâtiment de la crèche collective n'ayant pas bénéficié de travaux de réfection importants depuis une quinzaine d'années, des travaux sont programmés de juillet à septembre 2009 concernant la réfection intérieure de « l'îlot câlin » et de la partie centrale regroupant l'administration, les locaux destinés aux personnels, la cuisine et des salles de repas.

250 000 € sont inscrits au Budget Primitif 2009 pour la prise en charge du coût de ces travaux de réfection qui peuvent être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la CAF et du Conseil Général.**

24 – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE MORGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ➡ **Le Conseil Municipal a pris acte du document fourni par le Syndicat Mixte de la Haute Morge.**

< > < > < > < > >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 23 Janvier 2009

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA